

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-249740101-20231207-2023\_131\_BC\_6-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 décembre 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE QUATRE DÉCEMBRE** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, à Le Port, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 13  
Nombre de représentés : 2  
Nombre d'absents : 1

**Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2023\_131\_BC\_6**  
**Validation de l'avenant n°1 à la**  
**convention Séchoir TCO portant sur**  
**la mise en place du Festival Culturel**  
**des Hauts**

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Mircille MOREL-COIANIZ - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 15

**ÉTAIT ABSENT(E) :**

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

**NOTA :**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
28 novembre 2023

Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Denise DELAVANNE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
11/12/2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023**

**AFFAIRE N°2023 131 BC 6 : VALIDATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION SÉCHOIR TCO PORTANT SUR LA MISE EN PLACE DU FESTIVAL CULTUREL DES HAUTS**

Le Président de séance expose :

**I. RAPPEL**

L'association de gestion du Séchoir assure depuis plusieurs années le développement de la culture, la production et la diffusion de la création artistique sous toutes ses formes, le soutien à la création, la médiation culturelle auprès de tous publics. Elle est basée à Saint-Leu et gère deux lieux de diffusion : le K et le Séchoir.

Chaque année, le Séchoir produit, organise et participe à la promotion de plusieurs spectacles. L'association est connue, entre autres, pour l'organisation du « Leu Tempo Festival », événement culturel historique et majeur de l'ouest. Parmi ses actions figurent également la mise en place de stages, d'ateliers et de rencontres artistiques diverses.

Le Séchoir est un partenaire du TCO, notamment dans le domaine de la décentralisation de spectacles auprès du public du territoire, afin d'atteindre plus particulièrement ceux qui ont difficilement accès à l'offre culturelle.

En matière de spectacle vivant, le TCO a précisé dans ses statuts sa volonté d'assurer une diffusion professionnelle qui irrigue le territoire afin de faire de l'ouest un pôle d'excellence culturelle.

De plus, il a défini comme l'une des priorités de sa politique culturelle l'accès à la culture pour tous et plus particulièrement pour les habitants des hauts de l'ouest.

Le SECHOIR, ainsi que les autres salles historiques du territoire, porte depuis plus de 10 ans le dispositif d'aide à la création, BEKALI, qui participe grandement à l'émergence de nouveaux projets artistiques au sein du territoire. Ces projets rayonnent souvent à l'international et font la fierté du territoire.

**II. CONTEXTE DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE**

Les fortes pluies et la vigilance météo annoncée le samedi 28/10/2023 ont contraint l'association de gestion du Séchoir à annuler la première étape et l'inauguration du festival « Dann Kèr Lé O », le jour même, une heure à peine avant le début du premier spectacle qui devait se dérouler à La Chaloupe Saint-leu.

Le report de la première journée de festival engendre un coût supplémentaire de 6 921 €.

Celui-ci se caractérise par le renouvellement des prestations de partenaires : sécurité, secours, location des camions, prise en charge des repas, du catering, des carburants etc.

C'est la raison pour laquelle, afin de permettre le report de cette première étape du festival culturel « Dann Kèr Lé O », il est proposé un avenant à la convention avec l'association de gestion du Séchoir portant sur une subvention exceptionnelle complémentaire de 6900 € pour l'année 2023.

**Rappel des communes concernées par le festival « Dann Kèr Lé O » :**

Le Port	La Possession	Saint-Paul	Trois-Bassins	Saint-Leu
X	X	X	X	X

Il est prévu des temps forts et des actions de décentralisation sur l'ensemble des communes du Territoire de l'Ouest. En matière culturelle, la nature de l'action est résumée dans le tableau ci-dessous :

Enseignement	Diffusion de spectacles	Action culturelle	Résidence artistique
	X	X	

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 21/11/2023.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 16/11/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
Où l'exposé du Président de séance,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **AUTORISER l'attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle pour un montant maximum de six mille neuf cents euros (6 900 €) à l'association de gestion du Séchoir ;**
- **VALIDER le projet d'avenant correspondant ;**
- **AUTORISER le Président à signer les avenants et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président